Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui

☐ **Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _ %**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _ %**

☑ Non

☑ **Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de [10] % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☑ **ayant un objectif social**

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

1. Investissement dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés susceptibles de tirer parti de budgets de soins de santé de plus en plus restreints à l'échelle mondiale.
2. Pratiques commerciales responsables conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies pour les entreprises.
3. Normes environnementales minimales en excluant les activités commerciales jugées néfastes pour l'environnement.
4. Identification et analyse des caractéristiques sociales d'une société, y compris, sans s'y limiter, l'accès des patients aux soins.
5. Prise en compte active des questions sociales par le biais de l'engagement et du vote par procuration.

L'indice de référence utilisé aux fins de la comparaison du compartiment avec le marché est l'Indice MSCI World Health Care Index (l'« Indice de référence »), mais il n'a pas été désigné pour atteindre les caractéristiques sociales promues par le compartiment.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

  Les indicateurs de durabilité sont un élément clé de notre processus de prise de décision d'investissement.

  Le compartiment investira dans des sociétés dont l'exposition aux revenus actuelle et/ou attendue est liée à des produits du secteur de la santé durable (« Produits de santé durable »). Les Produits de santé durable sont susceptibles d'améliorer le rapport qualité-prix des dépenses de santé grâce à de meilleurs avantages cliniques

(par exemple, meilleure efficacité clinique, amélioration de la sécurité) et/ou à des économies de coûts résultant de l'innovation (par exemple, réduction des coûts de traitement, réduction des coûts d'hospitalisation continue). Ces sociétés (« Sociétés de santé durable ») sont identifiées sur la base d'un processus d'analyse exclusif de HSBC comprenant les scores de santé durable (« Scores de santé durable »).

Le compartiment prend également en compte les principales incidences négatives indiquées ci-dessous :
- violation des principes du PMNU et de l'OCDE ;
- Part des investissements impliquée dans des armes controversées

Les objectifs du compartiment sont également alignés sur l'objectif 3 des Objectifs de développement durable des Nations unies, qui est un objectif social axé sur la bonne santé et le bien-être.

En outre, le Compartiment n'investira pas dans des actions et des titres assimilables à des actions émis par des sociétés particulièrement impliquées dans des activités exclues spécifiques (« Activités exclues ») indiquées ci-dessous.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par ce compartiment sont alignés sur ses caractéristiques sociales.

Le compartiment vise à identifier et à analyser les produits ou services clés des sociétés ayant le potentiel de réduire les dépenses de santé de manière globale dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire l'incidence sociale négative d'un accès réduit aux soins de santé et d'optimiser les performances.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Une analyse du principe consistant à ne pas causer de préjudice important est réalisée dans le cadre du processus d'investissement standard de HSBC Asset Management (HSBC) pour les actifs durables, qui inclura la prise en compte des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La Politique d'investissement responsable de HSBC définit l'approche adoptée pour identifier et répondre aux principales incidences négatives en matière de durabilité et la manière dont HSBC tient compte des risques ESG en matière de durabilité, car ils peuvent avoir une incidence négative sur les titres dans lesquels les compartiments investissent. HSBC fait appel à des prestataires de filtrage tiers pour identifier les sociétés et les gouvernements au parcours opérationnel faible dans la gestion des risques ESG et, lorsque des risques potentiels importants sont identifiés, HSBC réalise également un examen approfondi. Les impacts en matière de durabilité identifiés par un filtrage sont un élément clé du processus de prise de décision d'investissement. Ils participent également aux conseils donnés aux clients.

L'approche adoptée, telle que définie ci-dessus, signifie que les points suivants, entre autres, sont examinés :

- l'engagement des sociétés en faveur d'une transition vers une réduction des émissions de carbone, l'adoption de principes solides en matière de droits de l'homme et le traitement équitable des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres, à atténuer le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la solidité

de la gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que la traçabilité des audits ; et
- l'engagement des gouvernements en matière de disponibilité et de gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), la stabilité politique et la gouvernance.

Les principales incidences négatives spécifiques à ce compartiment sont indiquées ci-dessus.

La Politique d'investissement responsable de HSBC est disponible sur le site Internet www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes mondiales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU) constituent les principaux axes de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes comprennent les principaux domaines de risque non financier : droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. Ils fournissent le cadre utilisé dans l'approche d'investissement de HSBC en identifiant et en gérant les risques en matière de durabilité.
Les sociétés dans lesquelles le compartiment investit devront se conformer au PMNU et aux normes connexes. Les sociétés présentant une violation avérée ou deux violations présumées des dix principes du PMNU sont systématiquement exclues.
Le compartiment procède à un examen approfondi des sociétés considérées comme en infraction des principes du Pacte mondial des Nations unies ou comme présentant un risque élevé au sens des notations ESG exclusives de HSBC. Les sociétés sont également évaluées conformément aux normes internationales telles que les principes directeurs de l'OCDE.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☑ Oui, l'approche adoptée pour prendre en considération les principales incidences négatives signifie, entre autres, que HSBC examinera minutieusement l'engagement des sociétés en faveur d'une transition vers une réduction des émissions de carbone, l'adoption de principes solides en matière de droits de l'homme et le traitement équitable des employés, ainsi que la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres, à atténuer le travail des enfants et le travail forcé. HSBC accorde également une grande attention à la solidité de la

gouvernance d'entreprise et des structures politiques, notamment le niveau d'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que la traçabilité des audits. L'engagement des gouvernements en matière de disponibilité et de gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique, la lutte contre la corruption et les actes de corruption), la stabilité politique et la gouvernance seront également pris en considération.

Le compartiment prend également en compte les principales incidences négatives indiquées ci-dessous :
- violation des principes du PMNU et de l'OCDE ;
- Part des investissements impliquée dans des armes controversées

La manière dont les principales incidences négatives ont été prises en considération sera décrite dans le rapport et les comptes de fin d'exercice du compartiment.

☐ Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le compartiment investira au moins 70 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de Sociétés de santé durable, et qui sont domiciliées, ont leur siège social, exercent des activités commerciales ou sont cotées sur un Marché réglementé dans n'importe quel pays, y compris sur les Marchés développés et émergents. Les Produits de santé durable peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les médicaments contribuant à réduire le nombre de jours qu'un patient passe dans une unité de soins intensifs, les tests de diagnostic qui permettent une détection et un traitement précoces des maladies, les initiatives de prévention des maladies, les améliorations opérationnelles et le déploiement de technologies. Le compartiment peut être relativement concentré dans des actions de sociétés domiciliées aux États-Unis.

Une analyse fondamentale du secteur de la santé et de ses sous-secteurs est menée pour identifier les sociétés qui présentent une opportunité d'investissement. Pour chaque société identifiée, une analyse exclusive est ensuite réalisée sur les produits qui sont actuellement, ou devraient devenir, leurs principaux produits générateurs de revenus, représentant au moins 10 % de leur valeur actuelle nette génératrice de revenus au total. Cette analyse exclusive permet de déterminer les Scores de santé durable pour chaque produit en fonction de l'amélioration des avantages cliniques et des économies de coûts. Les scores varient de -3 à +3 ou sur une échelle de notation similaire pour chaque produit. Ensuite, pour chaque entreprise identifiée, les Scores de santé durable globaux seront calculés comme la moyenne des Scores de santé durable des produits générant le plus de revenus, pondérés par leurs valeurs actuelles nettes génératrices de revenus. Les entreprises dont les Scores de santé durable sont nuls ou positifs sont considérées comme des Sociétés de santé durable.

Le compartiment est géré activement et la stratégie d'investissement est mise en œuvre de manière continue par le biais de la conformité et du suivi des éléments contraignants énumérés ci-dessous.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**
Les éléments contraignants sont les suivants :

• Le compartiment investira au moins 70 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de Sociétés de santé durable.

• Le compartiment n'investira pas dans des actions et des titres assimilables à des actions de sociétés considérées comme non conformes aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU).

• Le compartiment n'investira pas dans des actions et des titres assimilables à des actions de sociétés ayant une exposition importante, qui dépasse un seuil d'exposition aux revenus d'activités exclues spécifiques. Les Activités exclues correspondent à une définition exclusive de HSBC Asset Management (et ses sociétés affiliées) ; elles peuvent inclure notamment :
- l'utilisation de manipulations génétiques affectant la lignée germinale humaine. Le seuil d'exposition aux revenus dépendra de l'Activité exclue spécifique, mais ne sera pas supérieur à 30 % du revenu total de la société concernée.

• Le Conseiller en investissements peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données financières réputés pour identifier les sociétés exposées à ces Activités exclues.

• Les indicateurs de durabilité des produits seront également pris en compte de manière continue.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le compartiment ne s'est pas fixé de taux minimal précis d'engagement en faveur de la réduction de la portée des investissements. Toutefois, une analyse fondamentale du secteur de la santé et de ses sous-secteurs est menée pour identifier les sociétés qui présentent une opportunité d'investissement. Pour chaque société identifiée, une analyse exclusive est ensuite réalisée sur les produits qui sont actuellement, ou devraient devenir, leurs principaux produits générateurs de revenus, représentant au moins 10 % de leur valeur actuelle nette génératrice de revenus au total. Cette analyse exclusive permet de déterminer les Scores de santé durable pour chaque produit en fonction de l'amélioration des avantages cliniques et des économies de coûts. Les scores varient de -3 à +3 ou sur une échelle de notation similaire pour chaque produit. Ensuite, pour chaque entreprise identifiée, les Scores de santé durable globaux seront calculés comme la moyenne des Scores de santé durable des produits générant le plus de revenus, pondérés par leurs valeurs actuelles nettes génératrices de revenus. Les entreprises dont les Scores de santé durable sont nuls ou positifs sont considérées comme des Sociétés de santé durable.

Le compartiment n'investira pas dans des actions et des titres assimilables à des actions de sociétés considérées comme non conformes aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU) ou ayant une exposition importante, qui dépasse un seuil d'exposition, aux revenus d'activités exclues spécifiques.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**
La gouvernance est évaluée en fonction de critères spécifiés dans le processus d'investissement, notamment l'éthique commerciale, la culture et les valeurs, la gouvernance d'entreprise et la corruption. Les controverses et les risques d'atteinte à la réputation sont évalués par le biais d'un examen approfondi, ainsi que d'un filtrage qui sont utilisés pour identifier les émetteurs considérés comme ayant de faibles scores de gouvernance. Ces émetteurs feront ensuite l'objet d'un examen, d'une action et/ou d'un engagement plus poussés.

La bonne gouvernance d'entreprise a longtemps été intégrée à la recherche fondamentale exclusive sur les sociétés de HSBC. L'équipe de gérance de HSBC rencontre régulièrement les sociétés afin de mieux comprendre leur activité et leur stratégie, de faire part de notre soutien ou de nos préoccupations concernant les actions de gestion et de promouvoir les meilleures pratiques. HSBC estime qu'une bonne gouvernance d'entreprise garantit que les sociétés sont gérées dans le respect des intérêts à long terme de leurs investisseurs.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le compartiment investira au moins 70 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de Sociétés de santé durable, et qui sont domiciliées, ont leur siège social, exercent des activités commerciales ou sont cotées sur un Marché réglementé dans n'importe quel pays, y compris sur les Marchés développés et émergents.

Le compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Le compartiment peut également utiliser, dans une certaine limite, des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement. Les instruments financiers dérivés auxquels le compartiment est autorisé à recourir comprennent, sans s'y limiter, les contrats à terme standardisés, les options, les swaps (tels que les credit default swaps) et les contrats de change à terme (y compris des contrats à terme non livrables). Les instruments financiers dérivés peuvent également être intégrés à d'autres instruments dans lesquels le compartiment peut investir.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de [10 %] d'investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

  Le compartiment n'aura pas recours à des produits dérivés pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'entend pas s'engager à détenir une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Cependant, cela ne signifie pas que les investissements détenus par le compartiment sont néfastes pour l'environnement ou non durables.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

1. **Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses**

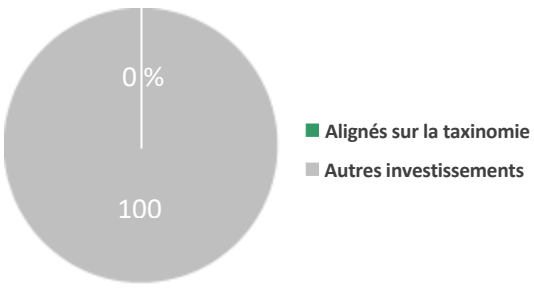

2. **Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines**

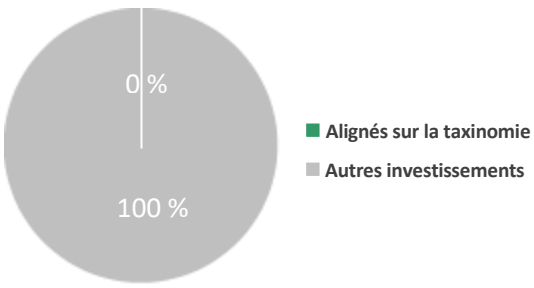

- ***Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Cette question ne s'applique pas, car le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'entend pas s'engager à détenir une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui sont alignés sur la taxinomie de l'UE. Cependant, malgré le fait que les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie, cela ne signifie pas que les investissements détenus par le compartiment sont néfastes pour l'environnement ou non durables.

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment réalisera des investissements durables sur le plan social, mais HSBC ne s'engage pas sur une part minimale de ce type d'investissements.

Toutefois, le compartiment investira au moins 70 % de son actif net en actions et titres assimilables à des actions de Sociétés de santé durable, définies comme proposant des Produits ou services de santé durable qui peuvent contribuer à réduire le coût global des soins de santé. Avec l'augmentation du coût des soins de santé, les payeurs (par exemple, les gouvernements, les assurances) restreignent de plus en plus l'accès aux produits ou services de santé. Les Produits ou services de santé durable qui contribuent à réduire le coût global des soins de santé permettent d'améliorer l'accès aux soins les plus appropriés et, par conséquent, s'apparentent à une prestation sociale.

La part réelle des investissements durables sur le plan social sera indiquée dans le rapport et les comptes de fin d'exercice.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le compartiment peut détenir des liquidités et quasi-liquidités et des instruments financiers dérivés peuvent également être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille. Il peut également s'agir d'investissements qui ne sont pas alignés pour d'autres raisons telles que des opérations sur titres et la non-disponibilité des données.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

  S/O

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

  S/O

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

  S/O

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

  S/O

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?
De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.assetmanagement.hsbc.com